



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

établissements

Question écrite n° 102939

Texte de la question

M. Philippe Folliot interroge Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la sous-représentation persistante des enfants d'ouvriers et d'employés dans l'ensemble de l'enseignement supérieur et dans tous les types d'études, à l'exception des sections de technicien supérieur et des instituts de formation en soins infirmiers. À l'inverse, les enfants des cadres et professions intellectuelles sont sur-représentés dans l'enseignement supérieur, et plus particulièrement dans les filières sélectives, par rapport à leur proportion dans la population active. Ceci est particulièrement vrai en écoles de management, en santé à l'université, en classes préparatoires, en écoles supérieures artistiques et culturelles et en écoles d'ingénieurs où environ la moitié des inscrits est issue des catégories sociales les plus favorisées. Aussi, il lui demande quelles mesures sont mises en oeuvre pour rendre véritablement effective l'ouverture sociale de l'enseignement supérieur, et comment leur efficacité est-elle vérifiée au cours des années.

Texte de la réponse

L'accès des jeunes issus des milieux modestes aux formations de l'enseignement supérieur constitue une des priorités du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Depuis 2007, de nombreuses mesures ont ainsi été mises en place afin d'encourager leur poursuite d'études. Les bourses sur critères sociaux constituent une réponse non négligeable aux difficultés financières rencontrées par les étudiants. Conformément aux déclarations du Président de la République, le dispositif des bourses sur critères sociaux est complété par l'instauration d'un dixième mois de bourse de façon à tenir compte de l'allongement progressif de la durée de l'année universitaire. Cette avancée sociale majeure pour les étudiants poursuit la politique d'amélioration des conditions de vie étudiante engagée depuis trois ans, avec le versement de bourses plus nombreuses et plus généreuses. En outre, l'accès au système des bourses a encore été élargi, en 2010-2011, à la faveur d'une nouvelle revalorisation de 1,5 % des plafonds de ressources ouvrant droit à bourse. En matière de logement social étudiant, l'offre s'est nettement améliorée, tant sur le plan quantitatif que qualitatif. Ainsi, sur quatre ans (2007-2010), ce sont près de 44 000 chambres qui ont été mises à disposition des étudiants, soit 16 000 constructions et 28 000 réhabilitations. Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche a par ailleurs souhaité obtenir un engagement fort de la part des grandes écoles et des universités en matière d'égalité des chances. Ainsi, deux conventions spécifiques adossées à la charte pour l'égalité des chances dans l'accès aux formations d'excellence du 17 janvier 2005 ont été signées, en 2010, par la Conférence des grandes écoles (CGE) et la Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs (CDEFI), d'une part, et la Conférence des présidents d'universités (CPU), d'autre part. À l'occasion de la remise du livre blanc sur l'ouverture sociale des grandes écoles le 14 décembre 2010, la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche a demandé à la CGE de lui faire, pour le premier trimestre 2011, des propositions concrètes, déclinées par établissement et étayées d'objectifs chiffrés, dans quatre domaines : l'évolution des épreuves de concours, notamment les épreuves orales, afin de les rendre plus équitables et permettre aux étudiants les moins favorisés d'accéder aux grandes écoles ; la valorisation de la voie technologique, qui compte plus d'étudiants boursiers que la voie générale, avec l'augmentation du nombre de places offertes aux concours ; le

développement des admissions parallèles au niveau licence ou à l'issue d'un cycle préparatoire à l'université, formations accueillant une forte proportion de jeunes issus des milieux défavorisés ; la montée en puissance des formations en alternance qui, par le cadre de financement qu'elles offrent, facilitent grandement la poursuite d'études supérieures des jeunes d'origine modeste. Le recrutement des grandes écoles intervenant de manière privilégiée en sortie des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche s'est fixé, en conformité avec le plan « Espoir banlieues », l'objectif d'atteindre le taux de 30 % d'étudiants boursiers au sein de ces formations pour l'année universitaire 2010-2011. Lors de l'année universitaire 2009-2010, près de 26 % des étudiants inscrits en première année de CPGE (hors défense et agriculture) étaient boursiers. Limité à l'enseignement public, ce taux était de plus de 29 %, soit quatre points au-dessus de l'objectif intermédiaire fixé pour 2009-2010. Enfin, depuis 2008, le dispositif des « cordées de la réussite », qui repose sur des partenariats entre les établissements de l'enseignement supérieur et les lycées et collèges relevant prioritairement des territoires de la politique de la ville et de l'éducation prioritaire, vise à lever les obstacles psychologiques et culturels qui conduisent trop souvent les élèves issus de familles modestes à s'autocensurer alors même qu'ils ont les capacités requises pour s'engager vers les voies d'excellence. Pour l'année universitaire 2010-2011, les 254 projets labellisés « cordées de la réussite » ont bénéficié d'un soutien financier de l'État à hauteur de 5 millions d'euros.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Folliot](#)

Circonscription : Tarn (3^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 102939

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 mars 2011, page 2639

Réponse publiée le : 17 mai 2011, page 5155